

Règlement de la Corrida « La Bacchus »

D'Artannes sur Indre – vendredi 26 octobre 2025

Article 1 : Circuit : 3 boucles de 2300 m

Article 2 : Départ 20h15. Départ et arrivée au Groupe Scolaire Jean Guehenno rue du Bois des Plantes 37260 Artannes sur Indre.

Article 3 : WC dans l'enceinte du groupe scolaire

Article 4 : Inscriptions par *courrier*, La Confrérie Iron Bachchus 3 La Jaunaie 37260 ARTANNES/INDRE ou sur la page *Facebook* : La Bacchus Artannes ou sur le site *Internet* <http://labacchus.wixsite.com/labacchus>

Article 5 : Inscription 6€ (+ 2 € sur place le jour de la course). Il est vivement conseillé de courir déguiser ou de respecter un code couleur (orange). Récompense à l'arrivée au plus beau déguisement.

Article 6 : Accompagnateur : un véhicule officiel précèdera les coureurs. Tous les autres véhicules seront interdits sur le parcours (circuit fermé). Moyens de secours : L'ordre de Malte sera présent.

Article 7 : Un ravitaillement à l'arrivée.

Article 8 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident pour tous les participants.

Article 9 : Courses enfants : Gratuites et sans classements

École d'Athlétisme : Enfants nés en 2019 à 2017 : départ à 19h

Poussins : Enfants nés en 2015 et 2016 : départ à 19h15

Benjamins, Minimes et Cadets : Enfants nés entre 2014 et 2010 : départ à 19h30

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas d'intempéries, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux participants.

Article 11 : Chaque concurrent participe sous sa propre et exclusive responsabilité. L'organisation, déclinant toutes responsabilités en cas d'accident dû à une déficience physique ou psychique, recommande à chaque coureur de s'assurer auprès d'un médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ ou de mettre hors course tout concurrent en mauvaise condition apparente. Il décline toutes responsabilités en cas de vol ou perte d'objets déposés aux vestiaires ou aux autres endroits, pendant et en dehors de cette épreuve.

Article 12 : Droit d'image : j'autorise expressément les organisateurs de la Corrida Bacchus, leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation à la corrido, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires de la Corrida Bacchus, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'équipe La Bacchus.

Mis à jour Sept 2025.